

ARRETE N° 2021-121

**REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION POUR TRAVAUX**  
**PROLONGATION DE L'ARRETÉ 2021 -114**

Le Maire de la Commune de Publier,

Vu le Code de la Route, et notamment les articles, 411-25 et 411-28,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière, et l'ensemble des textes qui l'on modifié,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par arrêté du 7 juin 1977,

Vu l'article L 2212-2, L 2213-5, et L 2512-12 du Code général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande présentée par l'entreprise SAS BOAT SERVICES (70 Rue de Blonnay-74500 ST Paul en Chablais) pour effectuer des travaux de changement des chaînes mères et chaînes filles coté rue de la plage et réaligement chaîne mère coté lac plus divers travaux dans le port principal à Publier, pour le compte de la Commune de Publier.

CONSIDERANT que pour permettre l'exécution de ces travaux et d'assurer la sécurité des ouvriers de l'entreprise SAS BOAT SERVICES et des usagers du Port, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes.

**ARRETE**

Article 1 : L'entreprise SAS BOAT SERVICES est autorisée à effectuer les travaux désignés ci- dessus dans le port principal Rue de la Plage à Publier.

Article 2 : La durée des travaux est prolongée jusqu'au mercredi 9 Juin 2021 de 7h à 18h.

Article 3 : Les autres prescriptions figurant sur l'arrêté 2021-114 du 27 mai 2021 demeurent inchangées

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- Madame la Commissaire de Police responsable de la circonscription du Léman,
- Monsieur le Responsable du Groupement du Chablais (SDIS 74),
- L'entreprise SAS BOAT SERVICES,
- Monsieur le Responsable de la Police Municipale de la Mairie de PUBLIER,
- Commandant de la Gendarmerie Nautique d'Evian.

Qui sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Publier le 02 juin 2021

Le Maire de Publier  
Jacques GRANDCHAMP

